EXEMPLE DE RELEVÉ INDIVIDUEL DE RÉGULARISATION DES CHARGES CHAUFFAGE

REGULARISATION DES CHARGES CHAUFFAGE : du 01/09/2024 au 31/08/2025 → *Période concernée par la dépense*

	DEPENSES		CRITERES DE REPARTITION				LOCATAIRE		
	Nature	1 Montant annuel	2 Base de Répartition	3 Total	4 Votre Logement	5 Nb de Jours	6 Votre part Charges	7 Vos Provisions appelées	8 Solde
A	Combustible	60 613.44	Consommation			246	166.29	233.04	**-66.75**
B	Entretien Chaufferie	4 153.78	Surface hab	5 937.60 m²	49.00 m²	365	34.28	55.56	**-21.28**
C	Elec Chaufferie	2 413.75	Surface hab	5 937.60 m²	49.00 m²	365	19.92	27.96	**-8.04**
D	Répartiteur	24.30	Unité	85.00 u	1.00 u	365	24.30	16.00	**8.30**
E	Eau Chaude	224.95	Conso e.c.	0.00	11 m3	367	224.95	230.01	**-5.06**
					TOTAUX :		469.74	562.57	**-92.83 €**

EXEMPLE

Nous vous devons **92.83 €** au titre de la régularisation des charges.
Ce montant sera porté sur votre avis d'échéance de **avril 2026**

469.74 - 562.57 = - 92.83 €

Relevé de consommation (Eau chaude/Eau froide, selon les résidences)

	Compteur n°	Fluide	Ancien index	Date relevé 1	Nouvel index	Date relevé 2	Conso	Prix m3 ou Kwh	Montant
E	0123456	Eau Chaude	1200	31/08/2024	1211	31/08/2025	11	20.45	224.95

366 jours

224.95 € montant réel d'eau chaude consommé et reporté dans la colonne 6

Calcul de votre solde : 8 = 6 – 7

A	Coût du combustible consommé durant la période de chauffe indiquée (pour cet exemple : période de chauffe de 246 jours).
B	Coût de l'entretien de la chaufferie collective.
C	Coût de l'électricité nécessaire au fonctionnement de la chaufferie collective.
D	Coût de fonctionnement et de maintenance du répartiteur (permettant la télérelève de votre consommation individuelle de chauffage).
E	Pour certaines résidences : coût de la consommation d'eau chaude/d'eau froide lors des relevés de consommation.

⚠ ***Pour ce qui concerne les charges communes*** *(entretien des parties communes, des équipements communs…) : un autre avis de régularisation des charges communes vous est généralement adressé au cours du 2ème trimestre de l'année.*

1	Montant total de la dépenses pour l'immeuble.
2	Critères de répartition de la dépense : surface habitable (incluant la part « consommation individuelle ») ou unité de gestion.
3	Surface habitable totale (ou nombre d'unités considérées) pour le groupe d'immeubles, la résidence ou l'entrée.
4	Surface habitable ou nombre d'unités à considérer pour votre logement.
5	Nombre de jours concernés par la dépense pour votre logement (au prorata si emménagement en cours d'année de la période régularisée).
6	Montant réel vous concernant sur la période concernée.
7	Montant des acomptes que vous avez déjà payés sur la période concernée.
8	Solde à payer ou à vous rembourser. Le résultat correspondant au montant de la dépense réelle à laquelle sont soustraits les acomptes déjà payés.